

## **UNE RÉFLEXION CRITIQUE SUR LA DÉFINITION DES PARADIGMES EN ENTREPRENEURIAT**

**Thierry LEVY-TADJINE**

Maître de Conférences au Centre Universitaire de Technologie du Liban-Nord,  
membre du Laboratoire ERMES (Etudes et Recherches Méditerranéennes en Management des  
EntrepriseS),

**Résumé :** Comme pour toute discipline en phase d'adolescence, les chercheurs en entrepreneuriat peuvent s'interroger sur ce qui les rassemble et constitue le cœur de leur discipline. Les stratégies utilisées pour parvenir à cette fin (approche bibliométrique d'intention objectivante ; réflexion épistémologique de chercheurs engagés dans le champ) sont discutées dans ce travail. La question épistémologique des modalités de définition du champ de recherche de l'entrepreneuriat est débattue dans une première partie à l'issue de laquelle nous invitons à l'adoption d'une approche engagée. Dans une conception praxéologique de la recherche en entrepreneuriat, celle-ci débouche sur la proposition d'un cadre unificateur des différentes entrées en entrepreneuriat (partie 2).

Comme pour toute discipline en phase d'adolescence, les chercheurs en entrepreneuriat peuvent s'interroger sur ce qui les rassemble et constitue le cœur de leur discipline. Le 7<sup>ème</sup> CIFEPME offrait une illustration de ces débats. Il y était, en effet, organisé une table ronde sur « *les avenues prometteuses au développement de la recherche et de théories en entrepreneuriat* ». Celle-ci était notamment structurée autour d'un travail de VERSTRAETE et FAYOLLE (2004) qui a depuis fait l'objet d'une publication dans la *Revue de l'Entrepreneuriat*, les auteurs identifiant quatre pré-paradigmes caractéristiques de la recherche dans ce champ. Leur découpage que nous discuterons, est d'ailleurs très proche de celui proposé par ALDRICH (2003).

Parallèlement, lors de l'ouverture du colloque, dans le prolongement de travaux antérieurs<sup>1</sup>, BOISSIN et alii (2004) appliquèrent la méthode bibliométrique pour « *tenter de circonscrire les spécificités de l'AIREPME et ses champs de travail sur la PME et l'entrepreneuriat* ». Ces deux initiatives contrastent fortement d'un point de vue épistémologique. La première traduit une interrogation de chercheurs engagés sur leur champ de recherche. La seconde, lorsqu'elle est appliquée à l'entrepreneuriat, traduit le recours à un artefact statistique par des chercheurs extérieurs au champ de la recherche en entrepreneuriat.

L'écart des positions et les différences de conclusion des deux approches invitent à la discussion tout en posant de facto la question de l'utilité d'un travail purement bibliométrique qui exclurait toute validation conceptuelle des construits par une connaissance expérientielle du champ de recherche analysé.

C'est à ces débats qui dépassent le simple cadre de l'entrepreneuriat<sup>2</sup>, que notre note de recherche entend contribuer. La question épistémologique des modalités de définition du champ de recherche de l'entrepreneuriat est débattue dans une première partie à l'issue de laquelle nous invitons à l'adoption d'une approche engagée. Dans une conception praxéologique de la recherche en entrepreneuriat, celle-ci débouche sur la proposition d'un cadre unificateur des différentes entrées en entrepreneuriat (partie 2). Ce cadre, construit sur la base d'observations pratiques d'accompagnement, illustre finalement la fertilité d'une approche engagée pour construire et identifier les paradigmes régulant la recherche dans une discipline donnée.

## **1. Objectivité ou Subjectivité de la définition paradigmatique d'un champ de recherche ?**

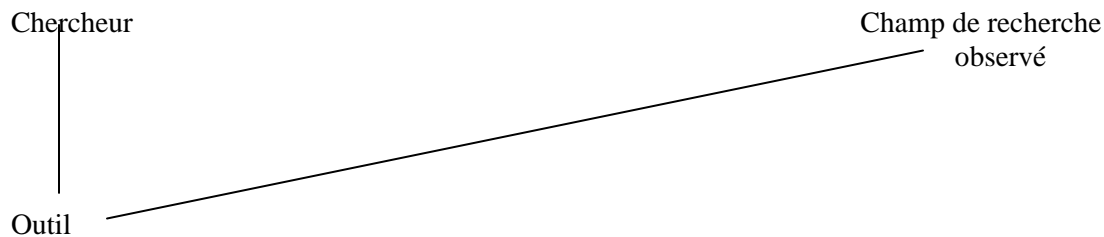
Le recours à la bibliométrie pour préciser les contours d'un champ de recherche est très séduisant mais pose la question fondamentale de l'objectivité de sa définition. Les tenants d'une telle approche, surtout lorsqu'ils ne sont pas des chercheurs reconnus dans le champ qu'ils observent, pensent que l'outil statistique permet d'objectiver la constitution d'une discipline.

On peut qualifier leur rapport au champ analysé d'observation non participante et objectivante a priori comme le résume la figure 1.

---

<sup>1</sup> On peut notamment penser à l'article des auteurs dans la RIPME, vol.13, N°1, 2000 (BOISSIN et al., 2000).

<sup>2</sup> Tous les champs de la recherche en Sciences de Gestion sont, en effet, concernés par cette pluralité d'approches (bibliométrie à vocation objective; approche plus impliquée du chercheur à partir de travaux sur l'état des thèses comme le préconise le réseau des IAE en France depuis sa création ou comme le pratique la plupart des associations scientifiques disciplinaires : AIMS, AFL, AIREPME, etc) visant à en circonscrire les contours



**Figure 1 : L'approche intentionnellement objectivante de BOISSIN et alii pour caractériser l'état de la recherche en Entrepreneuriat.**

Dans cette perspective, l'objectivation du champ de recherche devrait correspondre avec le consensus minimal des acteurs sur le champ auquel ils se rattachent. Dans le cas discuté, c'est loin d'être le cas. Dans leur première étude sur l'entrepreneuriat dans la littérature francophone (BOISSIN et alii, 2000, p. 54), les auteurs s'étonnaient eux-mêmes de ce que « *les grands auteurs historiques, à commencer par Schumpeter, sont peu présents* » dans les cartographies que leur artefact statistique leur permettait de construire.

Faut-il en conclure à l'inutilité de cet outil pour contribuer à la définition des paradigmes constitutifs d'un champ ?

Par opposition<sup>3</sup>, l'essentiel du travail d'ALDRICH (2003) et de VERSTRAETE et alii (2004) repose sur leur propre interprétation de la littérature qu'ils utilisent et discutent. La définition paradigmatique est alors apparemment subjective (comme l'illustre la figure 2).



**Figure 2 : L'approche fondée sur l'expérience du chercheur.**

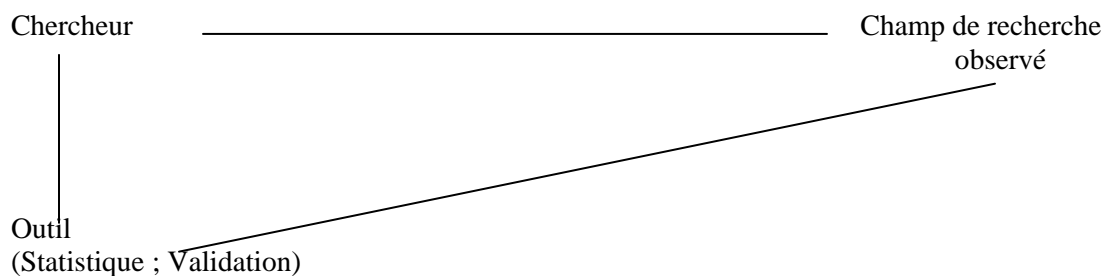
En réalité, la multiplication des échanges entre chercheurs et le consensus qui peut en naître suggèrent que ce schéma est porteur d'objectivation. Dans la réplification des échanges intersubjectifs, émerge l'objectivité. Les différentes écoles en Sciences Economiques (Néo-classiques, Keynésiens, Marxistes) sont aujourd'hui assez unanimement identifiées. Et ce n'est pas un artefact bibliométrique qui en a permis l'objectivation. Pourquoi n'en n'irait-il pas de même en Entrepreneuriat ? Comme nous le verrons dans la seconde partie, la proximité des définitions d'ALDRICH et de VERSTRATETE, qui pour autant ne laissent apparaître aucune co-citation croisée, plaide pour cette position.

Par construction, en mettant l'accent sur les co-citations, l'instrumentation bibliométrique souligne davantage les effets de réseau que les oppositions intra-paradigmatiques. L'étude de 2000 comme celle présentée au CIFEPME 2004 révèlent alors que l'entrepreneuriat occupe une place distinctive au sein de la recherche francophone sur la PME et sur le Management stratégique mais elles n'éclairent pas les débats épistémologiques internes à ce champ.

<sup>3</sup> L'approche par opposition n'est ici mobilisée que pour forcer le trait entre les différentes voies possibles pour l'épistémologie. En réalité, comme nous le suggérait le relecteur de ce travail, approches bibliométrique et fondée sur l'expérience du chercheur gagnent à être combinées. L'approche mixte décrite ensuite ouvre la perspective.

Ce débat ne peut trouver sens que par le travail de chercheurs engagés dans l'élaboration du champ.

BOISSIN et alii (2000, p. 41) reconnaissent que l'analyse bibliométrique « n'a pas pour but de définir les objets (...) de l'entrepreneuriat à travers des propositions théoriques fondées sur la cohérence d'une logique formelle ». Il s'agit d'une perspective purement artificielle. Une voie de recherche prometteuse consisterait à croiser les résultats des analyses bibliométriques avec les positionnements épistémologiques des auteurs cités. Un tel croisement pourrait offrir un prolongement au travail amorcé par PATUREL (2004) et associant à une expertise reconnue dans le champ, un travail statistique sur les thèses produites en entrepreneuriat comme l'illustre la Figure 3. Ce travail correspond de surcroît à l'approche préconisée par le réseau des IAE en France qui sollicite régulièrement l'un des siens pour faire un tel bilan de la sous-discipline des Sciences de Gestion au sein de laquelle il est également un acteur (Stratégie ; Marketing ; Finance ; PME ; Etc).



**Figure 3 : L'approche mixte.**

Si les approches « intentionnellement objectivantes » et celles qui sont apparemment subjectives peuvent être combinées, c'est qu'en fait l'opposition préalablement discutée renvoie à un autre antagonisme. L'approche bibliométrique est une approche statique de la constitution d'un champ de recherche tandis que les approches alternatives sont des approches dynamiques. Cette opposition fait alors écho à l'épistémologie popperienne. Selon BOYER (1988, p. 236), K. POPPER (1934) en développant sa « logique de la découverte scientifique » (en allemand : « Logik der Forschung ») « signifie que le problème est plus celui de la dynamique du progrès et ses conditions de possibilité que celui de l'analyse statique de la structure des théories constituées ». Cette perspective doit rappeler au chercheur que le choix de telle ou telle approche pour définir son champ de recherche n'est pas neutre. Pour notre part, considérant que la définition du champ de l'entrepreneuriat n'a véritablement d'intérêt que dans une perspective dynamique de construction des savoirs pour l'action, nous nous placerons dans la seconde perspective en montrant comment les typologies de chercheurs engagés peuvent être relues et peut être unifiées dans une perspective praxéologique.

## **2. D'une définition subjective et engagée des paradigmes constitutifs de l'entrepreneuriat vers un paradigme unificateur dans une perspective praxéologique ?**

Tout comme ALDRICH (2003), VERSTRAETE et FAYOLLE (2004) identifient quatre pré-paradigmes de la recherche en entrepreneuriat :

- le courant associant l'entrepreneuriat à l'innovation,
- celui mettant l'accent sur la création de valeur,
- l'école de la création d'organisation dans la mouvance des travaux de GARTNER
- et l'approche centrée sur l'identification et la création d'opportunités d'affaires dont SHANE et VENKATARAMAN sont les figures emblématiques.

Le découpage ainsi proposé demeure particulièrement discutable, notamment dans la pratique, comme le suggère implicitement PATUREL (2005)<sup>4</sup>. Il n'a de vertu que pour éclairer les focalisations des différents chercheurs contribuant au champ mais suggère, à la suite de BARES, CHELLY, LEVY-TADJINE (2004), qu'**une unification paradigmatique est possible dans une perspective praxéologique.**

Face au paradoxe de la co-existence paradigmatique, si nous nous référons aux trois voies de dépassement proposées par POOLE et VAN DE VEN(1989), nous refusons de raisonner en termes d'influence nette comme le font SHANE et VENKATARAMAN (2000) qui donnent à leur approche une perspective englobante. Il serait alors possible de surmonter les contradictions en délimitant les champs de validité des thèses en présence. Nous allons plutôt tenter de proposer une méta-théorie unificatrice fondée sur les théories de l'action.

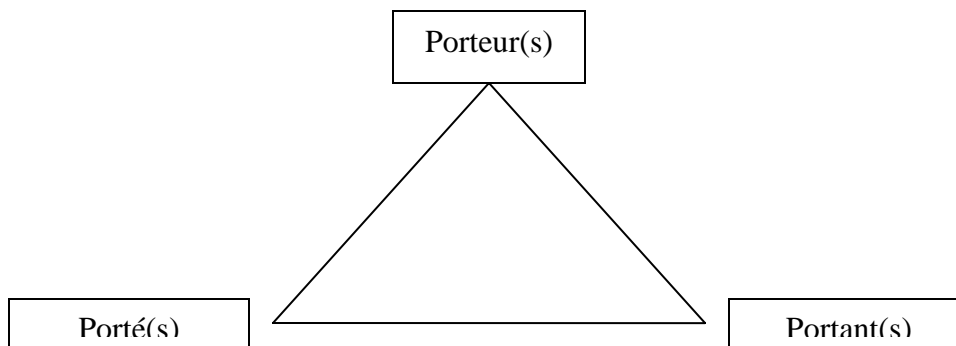
Cette unification est d'autant plus intéressante sur le plan épistémologique que caricaturalement, on peut admettre avec ALDRICH (2003) que le paradigme des opportunités d'affaires est centré sur l'individu tandis que le paradigme de la création d'organisation met l'accent sur les interactions cognitives qui permettent l'émergence de nouvelles entités. Les paradigmes de l'innovation et de la création de valeur autorisent des positionnements variables entre ces deux pôles (il est possible d'innover et de détecter des opportunités seul ou en équipe...).

Dans leur travail, BARES et alii (2004) partent de la problématique de la création d'opportunités en s'interrogeant sur le cas de porteurs désireux de se lancer en affaires (parfois par dépit) mais n'ayant pas d'idée. Ils postulent que dans certains cas, d'autres acteurs se substituent au porteur pour détecter des opportunités d'affaires et exercer une intelligence entrepreneuriale. Il peut s'agir des journaux encourageant l'entrepreneuriat (*Défis...*), des manifestations comme « *le Salon des entrepreneurs* », de certains sites internet dédiés, des structures d'accompagnement et plus largement, des différents organismes publics qui font de l'intelligence économique au profit des entreprises comme par exemple les ambassades et les consulats français à l'étranger. Ces éléments permettaient aux auteurs de situer tout processus entrepreneurial dans une dynamique collective et finalisée associant le(s) porteur(s) de projet et d'autres qui, en suivant LEVY-TADJINE (2004), pourraient prendre le qualificatif de Portants et de Portés du projet. Sans être en mesure d'engager l'action entrepreneuriale, les portants influencent et conditionnent celle-ci. En effet, dans la phase de création le porteur de projet soumet son projet à divers experts ou partenaires sans qui le projet ne pourra aboutir. Leur action peut parfois prendre place en amont du projet dans la recherche d'opportunités. Quant aux portés, ils désignent tout à la fois le projet lui-même et les partenaires qui en sont tributaires sans avoir la possibilité d'en influencer la réalisation immédiate. On peut ainsi penser à de futurs collaborateurs du porteur de projet que celui-ci a pré-recruté. Ils adhèrent au projet et n'attendent que sa réalisation.

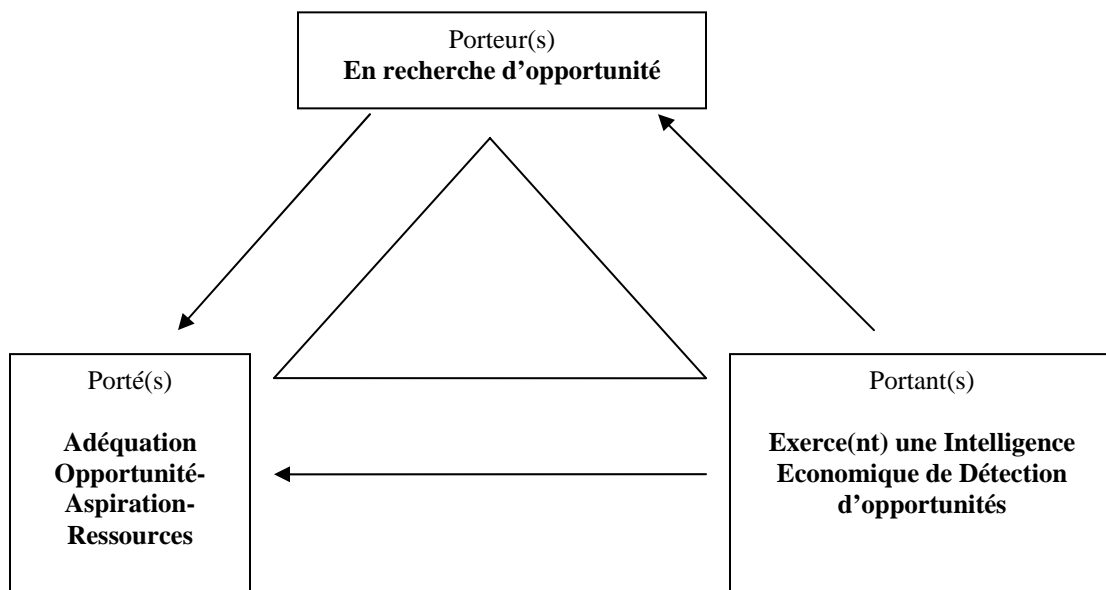
Le triptyque « Porteur-Portant-Porté » alors proposé (Figure 2) pourrait être reconsidéré pour être relu à la lumière des recherches croisant Entrepreneuriat et Intelligence Economique, le Portant apparaissant comme l'acteur principal de cette dernière au service de l'entrepreneur (Figure 5).

---

<sup>4</sup> En proposant une ré-écriture actualisée de la grille de BRUYAT (1993), l'auteur relativise les oppositions précédentes en montrant la pertinence et l'unanimité d'une définition du processus entrepreneurial analysé sous toutes ses formes (création ex-nihilo ; reprise ; essaimage ; acadépreneuriat ; etc) comme dialogique de Changement pour l'Individu et de Création de valeur.



**Figure 4 :** Le Triptyque « Porteur-Portant-Porté » (Levy-Tadjine, 2004 : 271)



**Figure 5 :** Une relecture de la relation « Porteur-Portant-Porté »

Une telle perspective met en exergue le rôle des portants en tant que vecteurs de la détection et de l'exploitation d'Opportunités Entrepreneuriales et plus largement suggère que la modélisation de la détection/création d'opportunités ne peut s'analyser en se centrant uniquement sur l'individu et l'opportunité comme le suggère SHANE (2003).

L'intelligence économique d'un individu ne peut au final s'exercer que dans l'extériorité même si certains acteurs pris dans le feu de l'action vont minorer celle-ci. DECHAMP, GOY et alii (op.cit.) ont ainsi montré que dans les phases de crise de l'entreprise assimilées à des phases de re-création, l'intervention d'un nouvel acteur : le repreneur, était justement une manifestation de l'extériorité qui savait pratiquer l'intelligence économique que l'ancien dirigeant, englué dans la gestion courante ne parvenait pas à pratiquer et déniait.

La relation Porteurs-Portants-Portés relève pour nous de **l'action collective** au sens de THEVENOT (1993 ; 225) et LIVET (1990 ; 1991) et LIVET et THEVENOT (1991 ; 1994) dans la mesure où elle

implique plusieurs acteurs en exigeant la mise en œuvre de mécanismes de coordinations de leurs actions individuelles dans un but précis, la création d'entreprise par le porteur.

Ceci étant, au cœur de cette relation, il se fait jour un double travail d'appropriation :

- l'appropriation par le porteur, des opportunités détectées par le portant
- et préalablement l'appropriation par le portant, des possibilités du porteur qui conditionnent la recherche d'opportunités qu'il va opérer.

A travers ce modèle fondé sur la théorie des conventions, le prisme individualiste de l'approche centrée sur les opportunités est fortement atténué par la prise en compte de la dimension intersubjective du processus entrepreneurial. **Sur le plan épistémologique, le paradigme de l'Individualisme Méthodologique sophistiqué** (CAHUC, 1989 ; FULLBROOK, 1994 ; DUPUY, 1988) apparaît comme le paradigme permettant sinon l'unification du moins le dialogue pour les différents paradigmes constitutifs du champ de recherche en entrepreneuriat.

Sur le plan conceptuel, la ré-écriture qui s'opère en passant du paradigme des opportunités d'affaires à celui de **la création (intersubjective) d'organisation** altère les représentations traditionnelles de la Création-Détection d'Opportunités (CDO) en complexifiant les modélisations. Le modèle résultant de cette perspective conçoit **le phénomène entrepreneurial comme une dialectique de relations inter-individuelles**.

L'entrepreneur et l'organisation qu'il impulse (VERSTRAETE, 2001) sont au centre du dispositif. Mais cette dialectique Entrepreneur-Organisation est influencée par toutes les relations et les influences de l'entrepreneur. Or, chaque relation étant orientée vers l'action entrepreneuriale donne lieu à une controverse entre principes de justification de l'action ou, en d'autres termes, à une tension entre conventions.

En pratique, on observe que certains entrepreneurs ont une pratique et des registres de justification individuels tandis que d'autres y impliquent étroitement les portants et portés.

Cette implication est parfois institutionnalisée comme dans le cas des spin-offs universitaires, le Directeur du Laboratoire d'appartenance du chercheur étant alors partie prenante du projet par nature et souvent par contrat. Dans d'autres cas, notamment pour des modèles à vocation solidaire, elle est beaucoup moins formalisée. Dans ce modèle, les portés sont, qu'ils en aient conscience ou non, parties prenantes de l'engagement entrepreneurial du porteur. Outre la recherche de profits, celui-ci vit souvent son entreprise comme un sacerdoce. C'est à partir de son engagement social antérieur, dans des organisations de solidarité ou associations, que le porteur détecte et justifie des opportunités d'affaires. Celles-ci lui permettent de prolonger son action antérieure en s'affranchissant le plus fréquemment des limites induites par les organisations associatives. Ainsi, après une riche carrière de formateur, David Coloretti décida-t-il de commercialiser et d'organiser des séminaires pour aider des cadres quadragénaires (« plantes vertes ») à redéfinir et ré-orienter leur projet professionnel et personnel par, disait-il, « *besoin évangélique d'aider les autres* ».

Si dans la plupart de ces modèles, l'entrepreneur justifie son action en y associant son environnement, il y a lieu de s'interroger sur l'interaction dynamique qu'il peut établir avec les portants et portés. En effet, ceux-ci peuvent ou non partager ses modèles d'évaluation et de justification de l'action entrepreneuriale. Cette situation peut dans certains cas déboucher sur des conflits et sur des blocages dont il convient d'esquisser les modalités d'apparition.

Comme le suggère typiquement le cas de Melle FAK, dans la confrontation avec les portants et les portés, le porteur de projet est parfois conduit à amender voire à dénaturer son projet.

D'origine marocaine, handicapée, vivant d'emplois en CDD ou en Intérim et de ses pensions, Mlle FAK a un jour, décidé de lancer son affaire, à la fois pour se "*réaliser socialement*" et pour "*employer sa sœur*" qui était au chômage, en fin de droits, et ainsi lui permettre de renouveler ses droits selon l'analyse du Chargé de Mission qui l'a accompagnée au sein d'une *Boutique de Gestion*. Alors qu'elle pensait initialement commercialiser des objets d'artisanat et de décoration marocains pour une clientèle française et aisée en quête d'exotisme, elle a, finalement et du fait des pressions de sa sœur (la portée du projet), accéléré sa création, profitant d'une aubaine pour s'implanter en zone franche urbaine ce qui a bouleversé son Business Model, la clientèle devenant une clientèle ethnique.

Ce cas illustre l'existence de confrontations entre les modèles praxéo-cognitifs de l'entrepreneur et ceux des parties prenantes de son environnement. Lorsque le porteur s'inscrit dans certains schémas (modèles 1 et 2), ces confrontations semblent même constitutives de sa démarche. Dans le modèle schumpétérien, la confrontation fait référence à la destruction créatrice tandis que tous les exemples rencontrés à l'aune du modèle de la justification *Individuelle par l'Innovation incrémentale* (modèle 2) semblent attester de la présence de conflits de représentation. Ainsi, en présentant son concept aux managers de UPS et de US Postal et en rédigeant un business plan dans le cadre de son MBA, Fred Smith, créateur de FedEx avait-il obtenu un « C » pour la faisabilité du projet et un « A » pour la rédaction. Nous savons tous aujourd'hui que l'idée de Fred Smith était une réelle opportunité et que c'est sa pro-activité qui l'a poussé par bonheur à ne pas s'en tenir aux remarques de ses futurs concurrents et de son professeur, alors portants du projet qui se sont montrés très réservés. De même, M. Bloch, créateur des cafés *Colombus* expliquait-il qu'il avait dû combattre les réserves de ses experts comptables, des banquiers et des partenaires qu'il recherchait avant de pouvoir faire aboutir son projet en trouvant crédit auprès des dirigeants de la FNAC pour développer son concept en soulignant avec humour : « *On m'a dit : vous avez fait l'ESSEC puis l'ECHEC* ». Cette dernière remarque souligne que le mode d'évaluation (basé sur la réputation et sur des standards techniques bien identifiés) des portants qu'il rencontrait était en contradiction avec sa dynamique créatrice.

**Tableau n° 1** : La diversité des modèles praxéo-cognitifs de l'entrepreneur

<b>Modèle</b>	<b>Caractérisation</b>	<b>Illustration</b>
1. Justification <i>Individuelle par l'Innovation radicale</i>	Le modèle schumpétérien.	Mickaël Dell avec son modèle de vente à distance exclusivement, par téléphone puis sur Internet, en créant des produits personnalisés à partir de composants standardisés.
2. Justification <i>Individuelle par l'Innovation incrémentale</i> (convention industrielle ; routines à la Nelson et Winter, 1982)	L'opportunité est créée et développée sur la base des qualités, de l'expérience et du savoir-faire propres de <b>l'INDIVIDU</b> .	Fred Smith, créateur de Fedex en est l'illustration.
3. Justification par l' <i>Innovation</i> et la <i>Convention</i>	L'opportunité est développée dans le cadre de procédures collectives de résolution de problèmes (cas des Laboratoire)	Stéphanie S. qui s'est finalement lancée en première année de thèse pour exploiter une idée qui émanait en fait de son directeur de thèse.
4. Justification par l' <i>Imitation</i>	L'opportunité naît de l'observation dans d'autres contextes et son développement, de sa transposition	<b>Ex.</b> : « <i>Mon cousin a lancé une call box sur Paris...</i> »
5. Justification par <i>transposition cognitive</i>	Innovation fondée sur un processus cognitif de croisement entre des connaissances ou des expériences antérieures et une observation fortuite.	M. Frank regarde un clip avec un chanteur tatoué « Karim ». Il se dit : « Et si on tatouait des calligraphies »
6. Justification par le <i>Culturel</i>	L'opportunité s'appuie sur une spécificité culturelle (ou ethnique) transformée en avantage concurrentiel (Modèle de Waldinger, 1990)	Mr. Nkakleu ouvre un restaurant de spécialité camerounaise.
7. Justification par le <i>Social</i> (convention civique)	La recherche d'opportunités entrepreneuriales est justifiée par des motifs altruistes. Leur découverte fait souvent suite à un engagement solidaire ou associatif.	Mr Picquot crée « L'Age d'Or services » après avoir ressenti une frustration faisant suite à son engagement auprès de personnes âgées dépendantes, ayant découvert que les associations et collectivités locales n'aidaient que les personnes dépendantes alors que nombre de personnes âgées isolées mais indépendantes étaient demandeuses de services à la personne.

Cette contradiction est à rapprocher des effets pervers fréquemment constatés au sein d'incubateurs ou lors de concours aux meilleurs projets: « *Les plans d'affaire deviennent meilleurs mais les bons plans ne représentent plus nécessairement les bons projets* », ceux qui sont le plus créateurs de valeur (GAILLY, 2004, p. 37).

En revanche, la situation semble moins tranchée pour les autres modèles praxéo-cognitifs et notamment pour ceux intégrant une forte dimension collective de l'évaluation. Le conflit de représentation n'est alors pas systématique. Et par contre, lorsqu'il survient, il peut générer des blocages. Heureusement, ce n'est pas systématique. Si le conflit peut déstabiliser la coordination des activités et des fonctions, au profit d'une remise en question de leur fonctionnement, il risque souvent d'être dominé par les logiques individualistes, au détriment de l'intérêt collectif. Celles-ci traduisent un enfermement des acteurs dans une logique duelle, qui se situe aux niveaux interpersonnels et subjectifs de la « *dynamique de construction d'un espace de soutien* » (SAMMUT, LEYRONAS, 2000).

Pourtant, tous les auteurs s'accordent sur les enjeux et intérêts liés à la qualité de la relation pouvant exister entre portés et portants en phase de création démarrage. Pour sortir d'une perspective néfaste des conflits ou désaccord, des travaux récents ont remarqué l'importance d'un tiers dans l'évolution de la manière de vivre les rapports conflictuels. A l'instar de GEINDRE (2000) qui identifie, dans le cas d'un syndicat professionnel, les actions tierces d'initiateur, de facilitateur et de garant des relations de réseau, il est possible aussi de repérer celle « d'interprète » susceptible de permettre à chacun des membres une prise de conscience des enjeux de la dégradation de leurs relations du fait de modèles de références différents d'abord perçu comme une menace alors qu'ils peuvent servir l'intérêt général.

Le cas de M. TAREK apparenté au « modèle de la justification par le culturel » est très symptomatique. Fort d'une expérience de plusieurs années en bijouterie, M. TAREK, d'origine algérienne, décide de se lancer en affaires dans le secteur de la bijouterie-joaillerie artisanale de haut de gamme. Il se fait accompagner par un organisme générique d'accompagnement à la création d'entreprises. Méconnaissant l'univers culturel de son interlocuteur, le chargé d'accompagnement oriente les travaux d'études de marché et de calculs de seuil de rentabilité de son vis-à-vis sur des productions à bas prix qui, ex-post, ne correspondent pas au développement réel de l'opportunité. Comme le suggère LEVY-TADJINE (2004, chap.6) et dans la droite ligne des remarques précédentes, l'issue à cette situation de blocage aurait pu être favorable par la mobilisation par l'accompagnant générique d'un tiers, spécialisé sur les projets interculturels, comme cela se pratique en d'autres lieux<sup>5</sup>.

### **Conclusions :**

Cette esquisse de modélisation a finalement suggéré différents modèles (cognitifs) de justification de l'action entrepreneuriale. Nous avons en outre montré que ces modèles ne faisaient sens pour l'acteur que s'ils étaient mis en perspective avec les autres parties prenantes (porteurs et portants) au cours du processus. L'exploration de la dynamique « porteur-portant-porté » à partir des confrontations de modèles de référence de ces acteurs gagnerait à être développée. Un deuxième axe, non étudié dans ce travail qu'il conviendrait d'approfondir ultérieurement concerne l'influence de la concurrence entre portants sur le processus de justification et d'engagement de l'action entrepreneuriale. Qu'advient-il en effet lorsque la relation se complexifie, que le porteur fait face à deux portants qui n'ont pas les mêmes modèles de référence pour guider ses actions et qu'il doit arbitrer ? Cet approfondissement permettrait d'alimenter les réflexions politiques sur l'importance ou non du « guichet unique » en matière d'accompagnement.

---

<sup>5</sup> Une interface active avec mobilisations réciproques des compétences a ainsi été mise en place sur Marseille entre la Boutique de Gestion et l'organisation d'accompagnement spécifiquement dédiée aux publics issus de l'immigration, *Africum-Vitae*.

Si l'on adhère au résultat de ce travail, la possibilité d'intégrer les pré-paradigmes de la recherche en entrepreneuriat pose la question même du statut de la science entrepreneuriale. L'intégration réussie prouverait que ce corpus aurait un statut différent de celui afférent par exemple à la Science Economique. Cette dernière est unanimement reconnue comme constituée de paradigmes alternatifs pour appréhender le réel. La possibilité d'une approche unifiée et enrichie par des éclairages différents qui nous semble caractériser l'entrepreneuriat fait alors de ce champ, un corpus pragmatique dont l'existence et l'orientation est avant tout dictée par la logique de l'action.

Parallèlement, ce questionnement trouve un plus grand relief vis-à-vis des quatre pré-paradigmes identifiées par l'approche engagée de VERSTRAETE et FAYOLLE (op. cit.) et d'ALDRICH (op. cit.) que vis-à-vis des résultats des travaux bibliométriques conduites à ce jour sur la discipline. Est-ce à dire que l'intérêt de ces derniers est uniquement au service de l'histoire des sciences (ce qui ne serait déjà pas sans importance) ? Cette note pose alors davantage de questions qu'elle n'apporte de réponses. Les questionnements portent à la fois sur l'utilisation de l'approche bibliométrique pour concourir à la définition d'un domaine de recherche et sur les caractéristiques constitutives du champ de la recherche en entrepreneuriat.

L'approche bibliométrique a-t-elle un sens dans l'absolu ? ou ne doit-elle être qu'un outil de validation au service du chercheur co-constructeur avec d'autres de son champ d'investigation ? La note invite, au moins, à l'utiliser de manière raisonnée et prudente.

Comment définir l'entrepreneuriat en termes de paradigmes au terme de ce parcours ? Implicitement, nous avons répondu que ce n'est que par son objet que l'entrepreneuriat pouvait être défini. Les pré-paradigmes identifiés n'ont alors pas vocation à devenir des paradigmes ; ils ne représentent que des focus orientés sur l'une ou l'autre des réalités de l'entrepreneuriat. Ce résultat concorde avec le diagnostic de VERSTRAETE (2000, p. 7) qui, soulignant que l'entrepreneuriat pouvait recevoir des éclairages de disciplines variées (l'économie, la sociologie, la gestion...), en faisait en fait, ou une non-discipline, ou une méta-discipline. La suite de son propos suggérait que c'était la dimension praxéologique inhérente à la recherche en entrepreneuriat qui en faisait de ce fait un objet mouvant susceptible de parenté avec les sciences des organisations.

## Références

ALDRICH Howard (2003), Entrepreneurship, in N. SMELSER et R. SWEDBERG (Eds): "*Handbook of Economic Sociology*", Princeton University Press.

BARES Franck, CHELLY Amine, LEVY Thierry. (2004), La Création et le Développement d'opportunités : Vers une relecture du rôle de l'accompagnement en entrepreneuriat, Communication au 4<sup>ème</sup> colloque « Métamorphoses des Organisations » ; GREFIGE, Nancy, October 21-22. CD-Rom.

BOISSIN Jean-Pierre, CASTAGNOS Jean-Claude, GUIEU Gilles (2000) : « PME et entrepreneuriat dans la littérature francophone stratégique », *Revue Internationale Pme*, Vol. 13, N°1.

BOISSIN Jean-Pierre, CASTAGNOS Jean-Claude, GUIEU Gilles (2004) : « Dix années de recherche sur la PME et l'entrepreneuriat », 7<sup>ème</sup> CIFEPME, 27-28-29 octobre 2004, Montpellier

BOYER Alain (1988) : « D'où viennent les idées justes ? », Cahiers du Centre de Recherches en Epistémologie Appliquée (CREA), Ecole Polytechnique, Cahier N°11, pp. 233-256.

BRUYAT Christian (1993), BRUYAT Christian (1993), *Création d'entreprise: contributions épistémologiques et modélisation.*, Thèse de doctorat ès sciences de gestion, Université Pierre-Mendez-France, Grenoble 2.

CAHUC Pierre (1989), Le renouvellement des fondements microéconomiques de la macroéconomie, Document de Travail du MAD (Macroéconomie et Analyse des Déséquilibres), N°175, Juin ; Université Paris-1-panthéon-sorbonne.

DECHAMP Gaëlle, GOY Hervé, GRIMAND Amaury, LEVY-TADJINE Thierry, de VAUJANY François (2004), Gestion stratégique et perspective appropriative : comparaison des modes endogènes et exogènes, in de VAUJANY François (Ed), *De la conception à l'usage ; Vers un management de l'appropriation des outils de gestion*, Hermes, Paris. (A paraître ; En cours d'édition).

DUPUY Jean-Pierre (1988), L'individu libéral, cet inconnu : d'Adam Smith à Friedrich Hayek, in J.P. DUPUY et alii (Ed), *Individu et Justice sociale, autour de John Rawls.*, Le Seuil, Paris.

FULLBROOK Edward (1994), The Intersubjectivity problem in Philosophy and in Economics, miméo, Bristol.

FULLBROOK Edward (Ed) (2002), *Intersubjectivity in Economics ; agents and structures*, Routledge, London.

LEVY-TADJINE Thierry (2004) : « L'entrepreneuriat immigré et son accompagnement en France. », Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université du Sud-Toulon-Var.  
Prix FNEGE de la meilleure thèse en Entrepreneuriat. Téléchargeable sur [www.alexis.fr](http://www.alexis.fr) et sur [www.adreg.net](http://www.adreg.net)

LIVET Pierre (1990), Théorie de l'action et conventions, Rapport du Centre de Recherches en Epistémologie Appliquée, Ecole Polytechnique-CNRS, N° 9012A.

LIVET Pierre (1991), Les catégories de l'action collective, Rapport du Centre de Recherches en Epistémologie Appliquée, Ecole Polytechnique-CNRS, N° 9102.

LIVET Pierre, THEVENOT Laurent (1991), L'action qui convient, Communication au colloque *L'économie des conventions*, CREA, Ecole Polytechnique, Paris.

LIVET Pierre, THEVENOT Laurent (1994), Les catégories de l'action collective, in ORLEAN A. (ed.), *Analyse économique des conventions*, PUF, pp. 139-167.

PATUREL Robert (2004) : « L'Etat des thèses en entrepreneuriat », Communication aux Journées des IAE, Lyon.

PATUREL Robert (2005), « Contribution à l'élaboration d'une grille définissant l'entrepreneuriat du 21<sup>e</sup> siècle », Communication au 4<sup>e</sup> colloque de l'Académie de l'Entrepreneuriat, Paris, Sénat, 24-25 Novembre 2005.

POOLE M.S., VAN DE VEN A.H. (1989), Using paradox to build management and organization theories, *Academy of Management Review*, 14, 4, 562-578.

SHANE S. (2003), A general theory for entrepreneurship, the individual-opportunity nexus, edited by Edward Elgar, 327 p.

SHANE S., VENKATARAMAN S. (2000), The Promise of Entrepreneurship as A Field of Research, *Academy of Management Review*, 25, 1, 217-226.

VERSTRAETE Thierry (2000) : « Entrepreneuriat et Sciences de Gestion », Habilitation à diriger des recherches, Université de Lille 1.

VERSTRAETE Thierry, FAYOLLE Alain (2004) : « Quatre paradigmes en entrepreneuriat », 7<sup>ème</sup> CIFEPME, 27-28-29 octobre 2004, Montpellier.